

doivent être leurs conseillers naturels et rien d'important ne doit être fait sans eux.

Si les Hiberniens avaient suivi ces règles, le vénérable primat d'Irlande n'aurait pas été contraint de censurer ainsi une société catholique.

### L'ÉTINCELLE.

Cordiale bienvenue à la charmante petite revue des élèves du Juniorat des RR. PP. Oblats d'Ottawa. C'est avec un vif plaisir que nous lisons ses pages toutes pétillantes d'une flamme de jeunesse du meilleur aloi.

La revue porte en première page un portrait de Pie X avec, au bas, ces paroles qui disent bien l'importance que le Pape attache à la presse:

“S'il le fallait, pour sauver le journal que j'ai fondé, je sacrifierais ma croix pectorale.”

“L'Etincelle” paraît deux fois le mois. L'abonnement est de 75 centimes. Adresse: Juniorat du Sacré-Cœur, Ottawa.

### LE FRANÇAIS DANS LES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

De par la constitution du pays les langues française et anglaise sont officielles et sur un pied d'égalité. C'est le principe théorique auquel déroge trop souvent la pratique. M. Armand Lavergne, député de Montmagny, le champion des droits de la langue française, vient de faire adopter à l'unanimité au parlement de Québec une loi obligeant les compagnies d'utilité publique, faisant affaire dans la province, à se servir des deux langues.

D'après cette loi “doivent être écrits ou imprimés en français et en anglais les billets des voyageurs, les bulletins d'enregistrement des bagages, les connaissances, les lettres de voiture, les imprimés pour dépêches télégraphiques, les feuilles-formules des contrats, faits, fournis ou délivrés par une compagnie de chemin de fer, de navigation, de télégraphe, de téléphone, de transport, de messages ou d'énergie électrique, ainsi que les avis ou règlements officiels dans les gares, voitures, bateaux, bureaux, usines ou ateliers de la compagnie.”

Nous regrettons l'attitude prise par la *Tribune* de Winnipeg sur cette question et nous espérons que nos populations françaises s'en souviendront à l'occasion.

